



Paris, le 1<sup>er</sup> février 2016

## NOTE AUX PARENTS D'ELEVES

La Caisse des Ecoles du 6<sup>ème</sup> arrondissement a renouvelé son marché de restauration, arrivé à échéance fin 2015. Conformément aux obligations nationales et européennes, ce marché public a donné lieu à une mise en concurrence au terme de laquelle la société ELIOR Restauration a été retenue par la commission d'appel d'offres pour un an, renouvelable deux fois.

A l'occasion de cette consultation, le cahier des charges a été profondément remanié en fonction des préconisations du Plan Alimentation Durable, voté par le Conseil de Paris : 50 % d'alimentation durable d'ici 2020 (produits labellisés, alimentation biologique, alimentation de saison, locale) ; 100 % d'œufs de poules élevées en plein air (œufs bio catégorie 0 ou label rouge catégorie 1) ; 100 % de poissons issus de la pêche durable ; 0 % de poisson d'espèce d'eaux profondes ; 0% d'O.G.M. ; 0% d'huile de palme ; diminution de 20% des produits carnés.

A cet effet, la Caisse des Ecoles qui souhaite rejoindre progressivement ces objectifs a notamment prévu dans son nouveau cahier des charges :

Le passage à 4 composantes pour les maternelles en temps scolaire et pour les élémentaires, les mardis et jeudis, cette modification s'effectuant à contenu nutritionnel égal avec une amélioration qualitative.

La lutte contre le gaspillage au cœur de la démarche s'en trouvera facilitée.

Pendant les centres de loisirs des petites et grandes vacances, tout le monde sera à 5 composantes avec une proposition unique.

Un élément bio supplémentaire sera intégré par semaine passant ainsi de 5 à 6 éléments avec 6 menus entièrement bio au cours de l'année.

Un menu végétarien sera servi une fois par mois.

Les œufs seront bio catégorie 0 ou Label Rouge élevage en liberté catégorie 1.

Une quinzaine de menus par an seront servis sur le thème des pays étrangers en accord avec les ateliers Déclic langue.

La fourniture du pain est désormais réalisée en baguettes tradition.

Il est vrai que, depuis l'entrée en vigueur, le 4 janvier dernier, de ce marché complexe avec un nouveau prestataire, un certain nombre de dysfonctionnements regrettables ont été constatés et dénoncés par la Caisse tels que des menus inadaptés ou des quantités insuffisantes.

Des actions correctives ont été, depuis lors, mises en œuvre.

Il va de soi que la Caisse des Ecoles qui vous prie d'excuser le désagrément causé, est et reste attentive et vigilante afin que vos enfants bénéficient pleinement du meilleur service que le prestataire nous doit et pour lequel nous travaillons chaque jour.

Catherine GOHIN  
*Directrice de la Caisse des Ecoles*

Jean-Pierre LECOQ  
*Maire du 6<sup>è</sup> arrondissement  
Président de la Caisse des Ecoles*

**Complément à la lettre ci-jointe :**

Par décision du Maire, Président de la Caisse des Ecoles, et en liaison avec le prestataire ELIOR Restauration, il a été décidé de rétablir de 4 à 5 le nombre des composantes prévues dans les menus des classes élémentaires.

Cette décision est appliquée depuis le lundi 7 mars 2016.